

serait de nulle valeur, il serait impossible de la mettre en opération et mieux vaudrait qu'elle n'existât pas.

Si le public est maintenant convaincu de la nécessité des inspections obligatoires, il sera du devoir de chaque électeur de recommander à son représentant de voter en faveur du bill que la Chambre de Commerce du Canada recommande au gouvernement. Une telle loi serait de nature à relever la moralité commerciale, tout en fournissant aux consommateurs des garanties contre les fraudes auxquelles ils ont été trop longtemps en butte.

